

Demande d'information archéologique

Renvoyez ce formulaire complété, signé et accompagné des annexes à l'Administration à une des adresses postales ou électroniques indiquées ci-dessous. Conservez une copie pour vous.

Province de Luxembourg
Province de Namur
Province du Brabant wallon

Agence wallonne du Patrimoine
 Direction opérationnelle Zone Centre
 Rue de la Brigade Piron, 3
 5100 Jambes
 Mail : zonecentre@awap.be

Province de Liège

Agence wallonne du Patrimoine
 Direction opérationnelle Zone Est
 Rue Maréchal Foch, 21 A
 4400 Flémalle
 Mail : zoneest@awap.be

Province du Hainaut

Agence wallonne du Patrimoine
 Direction opérationnelle Zone Ouest
 Place du Béguinage, 16
 7000 Mons
 Mail : zoneouest@awap.be

Pour toute demande de documentation, de formulaire et pour toute information relative au patrimoine : rendez-vous sur le site internet de l'AWaP ou contactez l'Administration.

<https://awap.be>



Objet	Ce formulaire permet d'interroger l'Agence wallonne du Patrimoine (AWaP) et d'obtenir des informations archéologiques.
Public	Toute personne physique ou morale désireuse d'obtenir des informations archéologiques.
Conditions	Toutes les conditions et la procédure sont décrites sur le site : https://awap.be
Réglementation	Article D.61 du Code wallon du Patrimoine et les dispositions exécutoires qui s'y rapportent. Les textes sont consultables sur le site : http://wallex.wallonie.be

ATTENTION, par souci de lisibilité, et afin de faciliter le traitement de votre demande, il vous est demandé d'écrire en lettres majuscules et en couleur noire.

Cadre réservé à l'Administration	N° du dossier :	Date de réception :
---	-----------------------	---------------------------

1. Coordonnées du demandeur

1.1. Identification

☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :

En quelle qualité introduisez-vous cette demande ?

☐ Une personne physique (particulier ou indépendant)

☐ Une personne morale

☐ Association

☐ Ville/Commune

☐ Autre :

☐ Entreprise

☐ Fabrique d'église

Indiquez le nom :

Indiquez le numéro BCE (*Banque-Carrefour des Entreprises*) :

1.2. Adresse du demandeur

Rue :n° boîte.....

Code postal :Commune :

Pays :

1.3. Contact

Téléphone :

Courriel :

2. Objet de la demande

2.1. Identification du bien

Dénomination actuelle :

Rue :n° boîte.....

Code postal :Commune :

Indiquez éventuellement des informations complémentaires pour préciser la demande :

(par ex. : coordonnées Lambert, coordonnées GPS, nature du bien immeuble, croquis à joindre en annexe, etc...)

.....

.....

.....

Êtes-vous propriétaire du bien ? ☐ Oui ☐ Non

Si non, précisez la motivation de votre demande :

.....

.....

2.2. Parcelles cadastrales

Si vous possédez les informations cadastrales, veuillez compléter le tableau ci-dessous.

Vous pouvez trouver les informations sur le Géoportail de la Wallonie : WalOnMap.

	Commune	Division	Section	N° et exposant	Propriétaire
Parcelle 1					
Parcelle 2					
Parcelle 3					
Parcelle 4					
Parcelle 5					

Si le projet concerne plus de cinq parcelles, joignez un plan reprenant l'ensemble des parcelles.

2.3. Justification de la demande

Pour quelle raison souhaitez-vous des informations archéologiques ?

- ☐ Préparation d'une demande de permis
- ☐ Préparation d'un acte notarié
- ☐ Élaboration d'une étude d'incidence sur l'environnement
- ☐ Mission d'organisme public
- ☐ Autre :

2.4. Précision de la demande

Quelle(s) information(s) souhaitez-vous recevoir ?

- ☐ Présence/absence d'un site archéologique inventorié
- ☐ Mesures applicables pour la rédaction d'un acte notarié
- ☐ Mesures applicables et éventuel positionnement de l'AWaP en cas de demande de permis d'urbanisme
- ☐ Aperçu du contexte archéologique dans un périmètre donné
- ☐ Autre :

3. Déclaration sur l'honneur

☐ M. ☐ Mme Nom : Prénom :

- s'engage à ne pas utiliser l'information demandée à des fins contraires à la loi relative à la protection de la vie privée ;
- déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le présent formulaire sont exacts et complets.

Date : Signature :

4. Protection de la vie privée

L'exigence de fourniture de données à caractère personnel est nécessaire pour la mise en œuvre de dispositions décrétales (article D.61 et suivants du Code wallon du Patrimoine).

Conformément à la réglementation en matière de protection des données et au Code wallon du Patrimoine, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par l'AWaP qu'en vue d'assurer le suivi de votre dossier.

Ces données ne seront communiquées qu'aux personnes, autorités, instances, commissions et services prévus dans le Code wallon du Patrimoine, en particulièrement son article D.61.

L'AWaP peut également communiquer vos données personnelles à des tiers si la loi l'y oblige ou si l'AWaP estime de bonne foi qu'une telle divulgation est raisonnablement nécessaire pour se conformer à une procédure légale ou pour les besoins d'une procédure infractionnelle ou judiciaire.

Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing.

Elles seront conservées et archivées par l'AWaP pour permettre de réaliser un historique des demandes d'informations archéologiques introduites pour un bien.

Vous pouvez rectifier gratuitement vos données ou en limiter le traitement auprès de l'Inspecteur général de l'AWaP.

Sur demande via un [formulaire](#) disponible sur l'ABC des démarches du Portail de la Wallonie, vous pouvez gratuitement avoir accès à vos données ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie en assurera le suivi.

Pour plus d'informations sur la protection des données à caractère personnel au SPW, rendez-vous sur l'[ABC des démarches du Portail de la Wallonie](#).

5. Voies de recours et de plaintes

Au terme de la procédure, si vous contestez la décision, vous pouvez :

➔ **Introduire un recours interne à l'administration**

Adressez-vous à l'Administration concernée pour lui exposer les motifs de votre insatisfaction ou exercez le recours administratif spécifique si celui-ci est prévu dans la procédure.

Durant ou après la procédure, si vous n'êtes pas satisfait de la qualité du service, vous pouvez :

➔ **Adresser une plainte au SPW**

Les formulaires sont disponibles :

- soit sur le site internet <http://awap.be/introduire-une-plainte/>
- soit sur le portail de la Wallonie www.wallonie.be/introduire-une-plainte-spw

➔ **Adresser une réclamation auprès du Médiateur**

Si au terme de vos démarches préalables au sein de l'Administration, vous demeurez insatisfait, il vous est possible d'adresser une réclamation auprès du Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les formulaires sont disponibles :

- sur le site internet <http://www.le-mediateur.be>
- par téléphone au numéro gratuit : **0800 19 199**
- par courrier postal : Rue Lucien Namèche, 54 à 5000 Namur